

Direction des Archives de France

Bulletin d'information francophone sur l'EAD, n° 36, avril-juin 2009

Sommaire

Nouvelles du Conseil international des archives : vers un modèle conceptuel pour la description archivistique

Journée d'étude AFNOR-BnF « A qui profite la normalisation documentaire ? Les modèles économiques de production et de diffusion des normes et métadonnées. »

L'EAD dans les Archives : quelques exemples récents de mise en oeuvre

Lu pour vous

Nouvelles du Conseil international des archives : vers un modèle conceptuel pour la description archivistique

Les 25, 26 et 27 mai derniers, l'École d'archivistique de Marbourg (Allemagne) accueillait la réunion annuelle du Comité des normes et bonnes pratiques du Conseil international des archives (ICA). Comme il avait été décidé lors du dernier congrès international des archives à Kuala Lumpur (Malaisie), fin juillet 2008, le principal objectif de la réunion était d'identifier les besoins d'harmonisation des quatre normes de description de l'ICA et d'étudier la possibilité d'élaborer un schéma conceptuel de données pour la description archivistique ou du moins un document explicitant les relations entre les normes de l'ICA et d'autres normes existantes ou à venir telles que la Description archivistique encodée (EAD), le Contexte archivistique encodé (EAC) ou le Guide archivistique encodé (EAG), format développé par le ministère de la Culture espagnol pour l'encodage des notices descriptives des institutions de conservation des archives.

Le Comité a identifié différents niveaux de changements nécessaires : harmonisation des quatre normes de l'ICA, modification des noms d'éléments, alignement de la zone du contrôle de description d'ISAD(G) sur les autres normes de l'ICA, etc. Toutefois, il a été décidé que les changements plus substantiels seraient effectués plus tard. Les normes de l'ICA ne sont pas utilisées au même niveau. ISAD(G) est reconnue comme la base de la description archivistique et est commune dans de nombreux pays, mais ce n'est pas le cas des trois autres normes. La priorité de l'ICA est d'expliquer à la communauté internationale comment les normes de description s'articulent les unes par rapport aux autres pour favoriser leur implémentation.

Il a donc été décidé d'élaborer une déclaration générale de modèle de données avec différents modules adaptables aux pratiques et aux besoins de chacun. L'ICA préparera un document comportant différents modules pour décrire les archives, leurs producteurs, les fonctions des producteurs et les institutions de conservation des archives. Ce document devrait contenir une introduction générale avec une histoire des activités de normalisation de l'ICA, un modèle de données et une partie concernant les relations entre les différentes entités archivistiques. Le modèle de données devrait comprendre un ensemble d'éléments de description pour chaque type d'entité (les archives, leurs producteurs, leurs institutions de conservation et les fonctions des producteurs) et des annexes avec des tables de concordances et des références aux travaux en cours sur la modélisation conceptuelle. Ce document, qui pourrait être diffusé en 2012, doit toutefois être considéré comme une étape intermédiaire avant un appel à commentaires et une révision complète des normes pour le mandat 2012-2014.

Les débats ont également porté sur ICA-AtoM, le logiciel libre développé pour le Conseil canadien des archives par le prestataire canadien Artefactual Systems. ICA-AtoM doit permettre aux institutions de créer et de publier sur le web des descriptions archivistiques conformes aux normes de description de l'ICA. Une démonstration en ligne (<http://ica-atom.org/demo/>) permet à chacun de tester la version beta 1.0.7 du logiciel (la version 1.1 devrait être rendue disponible fin 2009). Les services d'archives peuvent également participer aux tests beta de ICA-AtoM : l'institution peut héberger sa propre version du logiciel ou Artefactual peut l'héberger gratuitement sur son serveur pendant la phase de test beta. C'est cette dernière solution qui a été retenue par les Archives nationales d'outre-mer (<http://www.ica-atom.org/anom/>). De même, les Archives nationales du Brésil

testent le logiciel pour un projet de Guide des associations de Rio (<http://www.ica-atom.org/associacoescariocas/index.php/>).

Les participants ont en dernier lieu eu l'occasion de discuter avec Angelika Menne-Haritz, vice-présidente des Archives fédérales allemandes, au sujet des projets de portail archivistique européen et de catalogue collectif allemand, ainsi que du moteur de recherche développé par le Bundesarchiv.

APEnet (Portail des archives en Europe; voir : <http://www.apenet.eu/>) est un projet collaboratif de bonnes pratiques financé par la Commission européenne dont l'objectif est de construire un portail Internet pour les archives en Europe ; en étroite coopération avec l'initiative EUROPEANA, les services d'archives de douze pays européens créeront un point d'accès commun aux descriptions archivistiques et aux collections numériques européennes.

Basé sur l'analyse des normes existantes et des applications en usage par les partenaires participant au projet, APEnet développe et teste plusieurs convertisseurs et plug-ins pour faciliter l'échange de données et fournir à la demande accès depuis le portail aux informations sur les services d'archives, les descriptions à plusieurs niveaux des archives et les objets numérisés conservés par ces institutions.

Le travail à faire est organisé en six blocs :

- bloc 1 : définition du modèle logique du portail (Allemagne)
- bloc2 : définition du modèle physique du portail (Espagne)
- bloc 3 : interopérabilité entre le portail et Europeana (Pays-Bas)
- bloc 4 : développement du contenu pour le portail (France ; le département des publics de la direction des Archives de France est responsable de cette partie du projet)
- bloc 5 : diffusion et connaissance (Suède)
- bloc 6 : gestion du projet (Espagne)

Parallèlement au portail européen, les archivistes allemands se sont lancés dans un projet de « Réseau des dossiers SED comme application de référence pour un portail des archives allemandes ». Ce projet de trois ans implique à la fois les Archives fédérales allemandes et 13 services d'archives de cinq Länder. L'objectif est de procurer aux utilisateurs un instrument de recherche collectif avec une présentation à plusieurs niveaux (<http://www.archivgut-online.de/>) :

- services d'archives (notices descriptives des services d'archives en EAG)
- guide des collections (descriptions des fonds en EAD, liées à des notices d'autorité en EAC décrivant les producteurs d'archives)
- instruments de recherche détaillés (encodés en EAD), avec des liens vers les images numériques de documents (les métadonnées des images numériques seront encodées en METS (Metadata Encoding and Transmission Standard ; schéma XML qui sert à encoder les métadonnées descriptives, administratives et structurelles d'objets numériques).

Enfin, les Archives fédérales ont développé un moteur de recherche pour les archives, ARGUS, qui combine une navigation structurée avec une recherche plein texte à travers tous les instruments de recherche en ligne (<http://startext.net-build.de:8080/barch/Midosasearch/search.htm>). Les instruments de recherche ont été exportés depuis la base de données BASYS des Archives fédérales ou créés avec les outils Midosaxml et MEX. Les instruments de recherche autres que ceux produits sous BASYS ou avec des éditeurs XML ont été convertis sous une forme numérique. ARGUS utilise l'EAD pour les informations descriptives et le format METS qui définit en tant que format d'empaquetage la façon dont sont rassemblées et structurées à la fois des descriptions et des reproductions numériques d'archives pour permettre la recherche plein texte dans les documents eux-mêmes. ARGUS est une application de Midosasearch, basé sur le moteur de recherche Lucene.

Journée d'étude AFNOR-BnF « A qui profite la normalisation documentaire ? Les modèles économiques de production et de diffusion des normes et métadonnées. », 5 juin 2009

La CG46 de l'AFNOR et la BnF organisaient une journée d'études le 5 juin dernier, au Petit auditorium de la Bibliothèque nationale de France, autour du thème des modèles économiques de diffusion des normes et des métadonnées.

Le développement de l'internet a, en quelques années, bouleversé le champ de la normalisation documentaire. Autrefois réservée à quelques spécialistes du monde des bibliothèques et de la documentation, il

s'est étendu à d'importants secteurs économiques, comme l'industrie culturelle et la diffusion de l'information scientifique et technique. Dans le même temps, il s'est enrichi de problématiques techniques nouvelles, touchant à l'interopérabilité des systèmes d'information, la performance et la qualité des services documentaires, l'identification des objets numériques, le records management, qui sont susceptibles de concerner nombre croissant d'acteurs publics et privés.

Pourtant, il n'est pas aisé de prendre la mesure de cette mutation. L'efficacité des organismes de normalisation et de standardisation – ISO, AFNOR, IFLA, W3C – dépend non seulement du volontariat des experts et de l'engagement des instances de formation et de diffusion, mais aussi – surtout ? – de la capacité des secteurs professionnels concernés à saisir les enjeux contemporains, notamment économiques, de la normalisation. Comme le soulignait le député Bernard Carayon dans un rapport remis au Premier ministre en 2006, si certaines grandes entreprises françaises sont très impliquées dans les processus de normalisation, la normalisation technique n'est toutefois pas toujours perçue comme un enjeu par les acteurs économiques et par l'administration.

L'édition 2009 de la journée AFNOR-BnF avait pour objet de saisir ces enjeux. Comme toute activité, la normalisation documentaire a un coût, une valeur ajoutée et des modèles économiques. A qui profite la normalisation documentaire ? Sous ce titre un peu provocant, un essai de bilan a été proposé au travers de débats et de témoignages issus d'experts et d'utilisateurs des normes et standards.

Pour **Michel Arnaud** (Université Paris Ouest), l'enjeu de l'accès au savoir, de sa production et de son mode de diffusion, est central puisqu'il détermine la capacité d'innovation en matière de recherche et développement de pans entiers de l'humanité. Or, force est de constater que les opérateurs des réseaux en contrôlent l'accès, que les fournisseurs de contenus verrouillent leurs offres et que les propriétaires des moteurs de recherche orientent les résultats des requêtes des internautes. Dans le cadre de la promotion du bien public informationnel, spécialement dans le domaine de la formation à distance, les pouvoirs publics doivent donc se donner les moyens de compenser les inconvénients de cette situation et de réguler la chaîne de production, d'indexation et de mise en ligne des contenus avec des archives ouvertes, des métadonnées interopérables, des moteurs de recherche efficaces mais conviviaux, des plates-formes de formation ouverte et à distance permettant de réutiliser les contenus afin de garantir des procédures d'apprentissage optimisées pour faciliter la construction de connaissances de tout un chacun.

Comme l'a montré la commission "Lévy-Jouyet" sur l'économie de l'immatériel, l'État français est riche d'une incroyable diversité d'actifs immatériels : les brevets et les licences, mais aussi les fréquences radio, les marques, les savoir-faire publics, les bases de données, les droits d'accès, les cartes, les images... La valeur, voire l'existence, de ces actifs est souvent méconnue. L'État pourrait alors mieux protéger et valoriser son patrimoine immatériel, expression même de la richesse d'une nation, afin d'en optimiser l'impact sur l'ensemble de l'économie et d'en tirer le meilleur parti pour moderniser les services publics. Tel est le rôle assigné à l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE), créée au printemps 2007 et dirigée par **Claude Rubinowicz**. Deux éléments de cette intervention sont à retenir plus particulièrement. Le premier est la volonté de vendre des prestations intellectuelles par l'Etat sur le marché concurrentiel. C'est non seulement indiqué comme possible, mais nécessaire pour valoriser les compétences de l'Etat. Le deuxième élément est la mise à disposition gratuite des données de l'Etat. Si Claude Rubinowicz considère que la mise à disposition gratuite des données pour le grand public est une évidence, il considère que toute utilisation à des fins commerciales doit faire l'objet d'une redevance.

Une table ronde animée par **Françoise Leresche** (BnF) a été ensuite consacrée à la présentation de différents modèles de normalisation.

Patrice Landry (Bibliothèque nationale suisse) a replacé les activités de l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions) dans un contexte plus large : le catalogage et l'indexation d'une plus grande masse de documents dont une part croissante est publiée sous forme électronique, la mise à disposition d'une grande variété d'outils de recherche pour les chercheurs, qui peuvent accéder librement à de grandes quantités de métadonnées (notices bibliographiques mais aussi notices d'autorité), l'apparition de nouvelles normes pour faciliter l'intégration des catalogues dans le web sémantique, la convergence entre bibliothèques, archives et musées, ... L'IFLA développe des normes en collaborant avec des institutions nationales et internationales. Ces travaux sont issus pour la plupart de discussions professionnelles et de conférences internationales de l'IFLA. L'IFLA est organisée en sections et en divisions selon le type de bibliothèques et le type d'activités. Chaque section dispose d'un comité permanent avec vingt membres élus. Chaque futur groupe de travail fait l'objet d'une proposition de formation avec un mandat précis. Le groupe

prépare un document de discussion qui est ensuite mis en consultation internationale avant sa révision et sa publication par l'IFLA. L'IFLA est une association non-gouvernementale internationale et indépendante, qui bénéficie du statut formel de partenaire associé de l'UNESCO. Ses ressources financières proviennent des cotisations des membres et des associés, des revenus des ventes de produits et services, ainsi que de dons, de subventions et de legs.

Daniel Dardailler (W3C) a présenté le World Wide Web Consortium, organisme de standardisation à but non-lucratif, fondé en octobre 1994 comme un consortium chargé de promouvoir la compatibilité des technologies du World Wide Web telles que HTML, XHTML, XML, RDF, CSS, etc. L'indépendance du W3C est garantie par une double source de financement : des subventions publiques d'une part, des soutiens d'éditeurs et autres acteurs du monde informatique d'autre part. Le W3C n'émet pas des normes, mais des recommandations à valeur de standards industriels. Un document W3C traverse plusieurs étapes avant de devenir une recommandation : Working Draft (WD) (brouillon de travail), Last Call Working Draft (dernier appel), Candidate Recommendation (CR) (candidat à la recommandation), Proposed Recommendation (PR) (recommandation proposée), W3C Recommendation (REC) (recommandation du W3C). Le consortium laisse le soin aux fabricants de suivre les recommandations. Contrairement à l'Organisation internationale de normalisation ou d'autres corps internationaux de standardisation, le W3C ne possède pas de programme de certification.

Pascale Mienville (AFNOR) a rappelé les principes d'élaboration d'une norme ISO: consensus (les points de vue de tous les intéressés sont en principe pris en compte : fabricants, vendeurs et utilisateurs, groupes de consommateurs, laboratoires d'essais, gouvernements, professionnels de l'ingénierie et organismes de recherche), solutions à l'échelle de l'industrie (solutions globales visant à satisfaire les industries et les clients partout dans le monde) et volontariat (la normalisation internationale étant mue par le marché, elle s'appuie sur la participation volontaire de tous les protagonistes du marché). Toutefois, il est souvent reproché à l'ISO de facturer l'accès à nombre de spécifications, ce qui constitue un problème pour les organisations ou projets aux moyens limités qui souhaiteraient s'y conformer. Le financement de l'ISO traduit son mode de fonctionnement décentralisé avec, d'une part, le financement des activités du Secrétariat central et, d'autre part, le financement des travaux techniques proprement dits. Le financement du Secrétariat central provient des cotisations des membres (80 %) et des recettes de la vente des normes et autres publications de l'Organisation (20 %). Les comités membres de l'ISO assument les dépenses nécessaires au fonctionnement de chacun des secrétariats techniques dont ils ont la charge. À cela il faut encore ajouter la valeur de l'apport volontaire de quelque 30 000 experts en termes de temps et de voyages. L'ISO collabore avec des partenaires internationaux : Commission électrotechnique internationale (CEI) et Organisation mondiale du commerce (OMC). L'AFNOR, en tant que membre de l'ISO, est tenue de conférer aux normes ISO le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, et de retirer les normes nationales en contradiction.

Comme l'a indiqué **Françoise Pellé** (Centre International d'Enregistrement des Publications en Série), l'ISSN (International Standard Serial Number) est le numéro international qui permet d'identifier de manière unique une collection. Il est réservé aux publications en série comme les journaux, les périodiques et collections. L'ISSN facilite la gestion informatique de ces publications (abonnements, citations, catalogage...), dans les bibliothèques par exemple. Pour l'attribution de l'ISSN, une organisation à deux niveaux a été mise en place : un Centre international d'enregistrement des publications en série ou CIEPS, créé à Paris par contrat entre le gouvernement français et l'Unesco, responsable à la fois de la création et de la maintenance d'un fichier international, de publications en série sur support informatique et de la diffusion des informations enregistrées, et des centres nationaux qui enregistrent les publications en série éditées sur leur territoire et qui transmettent ces enregistrements au CIEPS. Le CIEPS est une organisation gouvernementale contrairement à l'ISO. Ses principales ressources viennent de l'Unesco, de la France et des autres Etats membres ainsi que des rémunérations reçues pour prestations. Les salaires et l'informatique représentent l'essentiel des charges.

La journée s'est poursuivie avec deux tables rondes, respectivement animées par **Rémi Gimazane** (Direction du Livre et de la Lecture) et **Olivier Chourrot** (Sous-Direction des Bibliothèques et de l'Information Scientifique) et consacrées à "la valeur ajoutée de la standardisation documentaire dans les industries culturelles" (CISAC ou Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs, Cercle de la librairie, Centre national du livre) et la "standardisation documentaire et qualité de service : quels enjeux ? Quels retours sur investissement?". Toutefois, s'il a été largement question du rapport "coût/bénéfice de l'investissement" dans le processus de normalisation, le coût de l'application des normes par les institutions n'a pas du tout été évoqué, avec notamment la formation que cela nécessite, la réorganisation du travail que cela peut entraîner, l'adaptation des outils informatiques...

L'EAD dans les Archives : quelques exemples récents de mise en oeuvre

Parmi les exemples récents d'implémentation de l'EAD, on peut d'abord citer les archives départementales de la Loire-Atlantique, qui gèrent un corpus de plus de 1000 instruments de recherche, produits à l'aide du module Aide au classement du progiciel Arkhéia. Ces instruments de recherche sont désormais accessibles sur Internet, grâce à la mise en oeuvre d'une interface de consultation et d'interrogation basée sur Pleade 3 (<http://archives-inventaires.loire-atlantique.fr/>).

Le service des archives départementales de la Guadeloupe est maintenant équipé d'une solution Pleade en version 3, permettant ainsi de diffuser en local l'ensemble des instruments de recherche en format EAD du service (quelques dizaines de milliers d'articles), ainsi que quelques fonds numérisés. L'ensemble des agents des Archives départementales a été formé à l'utilisation de cette application, nommée Bisdari, et qui devrait bientôt être visible sur Internet.

La plate-forme de consultation d'instruments de recherche des Archives départementales de la Haute-Marne a migré de Pleade 2 vers Pleade 3 (<http://archives.haute-marne.fr/adhmp13/>).

La Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la défense, en partenariat avec le Service historique de la défense (SHD) a décidé de faire numériser les archives des unités de la Première Guerre mondiale pour la composition d'une banque d'images et de réaliser une application Web de consultation, de navigation et de recherche pour l'exploitation de cette banque. Près de 3 000 000 d'images sont concernées. Cette application Web est réalisée à l'aide du progiciel Pleade 3 qui, grâce aux modules EAD/EAC et à une visionneuse d'images, offre toutes les fonctionnalités souhaitées (<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo/pages/index.html>).

Archimaine a développé une plateforme, Archinoë, qui intègre un système de publication d'instruments encodés en EAD. Les Archives départementales de la Côte-d'Or utilisent cet outil pour la publication de leurs instruments de recherche (<http://www.archives.cotedor.fr/jahia/Jahia/archives.cotedor.fr/site/adco/pid/3792>).

Les Archives départementales du Doubs ont quant à elles choisi Mnesys Archives pour (<http://recherche-archives.doubs.fr/>) élaborer une base d'instruments de recherche en -EAD grâce à la saisie dans le module de classement et la rétroconversion d'instruments de recherche Word. Ces instruments de recherche ont ainsi enrichi progressivement le portail de recherche.

Les Archives départementales de la Drôme utilisent également Mnesys pour administrer le contenu du site Internet (actualités, expositions virtuelles,...), gérer la publication de leurs instruments de recherche au sein du portail de recherche et enfin visualiser les archives numérisées. Les instruments de recherche sont pour une part déjà en XML/EAD, d'autres venant du logiciel Thot et d'Excel (cartes, postales, état civil, documents figurés,...) sont convertis dynamiquement par Mnesys en EAD (<http://archives.jadrome.fr>).

Les modules recherche et de visualisation de Mnesys ont été mis en place pour les Archives départementales de la Manche. Le portail propose aux lecteurs en salle (et prochainement aux internautes) de nombreux inventaires d'archives qui sont exportés du logiciel Arkhéia en XML/EAD puis publiés via Mnesys. Les lecteurs peuvent également consulter les notices de la bibliothèque des Archives, des archives numérisées ainsi que des fonds sonores et audiovisuels.

Enfin, après les Archives départementales du Puy-de-Dôme (<http://www.archivesdepartementales.puydedome.com/inventaires-en-ligne-51.html>) et de la Vendée (<http://archives.vendee.fr/>), le Maine-et-Loire est le troisième département à utiliser le logiciel Ligeo Archives pour publier sur Internet des instruments de recherche (d'archives et de bibliothèques) encodés en-EAD. Ligeo Archives s'est intégré au site Internet existant (<http://www.archives49.fr/>).

Lu pour vous

Sonia Yaco, « C'est compliqué ; les obstacles à la mise en oeuvre de l'EAD », *The American Archivist*, volume 71, n° 2, 2008, p. 456-475.

Bien que l'EAD soit reconnue comme une norme internationale de structuration des descriptions archivistiques depuis sa première édition il y a plus de dix ans, les réactions des professionnels sont encore très diverses. Certains ont adopté avec enthousiasme l'EAD, organisent des sessions de formation, s'impliquent dans des projets de mise en œuvre à grande échelle et font part de leur expérience dans les revues *ad hoc*. A l'inverse, d'autres rejettent le format qu'ils estiment ne pas répondre à leurs besoins. Entre ces deux extrêmes, des institutions ont choisi d'implémenter l'EAD mais ont par là même rencontré des obstacles.

Quels sont les obstacles à une utilisation de l'EAD ? Il y a neuf ans, la réponse à cette question était simple. Le manque d'outils de production et de publication faisait qu'il était difficile de convaincre les institutions d'utiliser l'EAD. Aujourd'hui, des éditeurs bon marché tels que Note Tab Pro permettent de créer relativement facilement des documents EAD. De nombreux ateliers ont été organisés et des outils comme le « livre de recettes EAD » de Michael Fox facilitent l'apprentissage et l'implémentation de l'EAD. Les difficultés d'utilisation du format sont à présent plus diverses, comme le montrent les retours d'expérience disponibles sur le site de la table ronde de l'EAD (<http://www.archivists.org/saagroups/ead/implementors.html>).

De nombreuses institutions ont utilisé des applications logicielles complexes pour le balisage de leur description. Le cas de la Bibliothèque nationale de médecine des Etats-Unis est typique : pour la conversion d'instruments de recherche anciens, cette institution a utilisé Notetab avec des scripts d'encodage développés en interne, ainsi que les feuilles de style du manuel de Michael Fox, avec des adaptations. Les nouveaux instruments de recherche sont produits avec Notetab et XMetaL. Les utilisateurs de l'EAD semblent avoir des difficultés à choisir et à utiliser des logiciels adaptés à leurs besoins. Certains utilisent plus de six logiciels d'encodage différents !

Les utilisateurs de l'EAD rencontrent également des difficultés pour la publication de descriptions EAD. Les services qui disposent de ressources pour créer en interne des programmes sophistiqués d'encodage ont eux-mêmes des problèmes pour publier leurs instruments de recherche. Ainsi, le département des collections spéciales de la bibliothèque de l'université de Chicago a commencé par publier ses inventaires EAD avec un logiciel propriétaire qui n'était disponible que sur son site web. D'autres institutions, comme la Bibliothèque Newberry de Chicago, la Société historique de l'Utah ou le Centre de recherche des collections spéciales de l'université de Syracuse dans l'État de New York font appel à des prestataires extérieurs. D'autres se regroupent en consortium, comme les institutions patrimoniales californiennes dans le cadre de la plate-forme « Archives de Californie en ligne », pour mettre en commun des feuilles de style, des guides de bonnes pratiques, etc. Toutefois, c'est moins l'appartenance à un consortium que la taille de l'institution qui facilite l'application de l'EAD.

En mars 2007, Sonia Yaco, archiviste des collections spéciales de l'université Old Dominion à Norfolk (Virginie), a mené une enquête auprès de seize services ayant décidé de mettre en œuvre l'EAD. Elle en fait ici une restitution. Les personnes interrogées sont issues d'institutions (universités, musées, bibliothèques publiques, etc.) qui ont décidé d'utiliser l'EAD mais qui ont rencontré des obstacles dans leur projet. Douze des institutions contactées emploient moins de deux archivistes à plein temps. Les quatre autres emploient de trois à six archivistes. Toutes ont un site web pour leurs archives, quatre ont un site pour la mise en ligne d'inventaires EAD, trois participent à un projet collectif de mise en ligne d'instruments de recherche EAD. Sept institutions ont mis en œuvre l'EAD entre 1998 et 2006. Onze ont publié sur Internet leurs instruments de recherche dans un autre format (essentiellement HTML, Word, et PDF). Deux services ont encodé plus de 10 % de leurs instruments de recherche.

Les difficultés le plus souvent évoquées sont le manque de moyens humains (douze réponses sur seize) et le manque de temps. Les agents ont à répondre à beaucoup d'autres demandes et ont peu de temps à consacrer à l'encodage. Pour l'une des personnes interrogées, « il ne s'agit pas seulement de trouver le temps pour encoder, il s'agit de pouvoir faire de l'encodage sans interruption ». La conception initiale, le choix d'un logiciel d'encodage, l'encodage en lui-même, tout cela prend beaucoup de temps, tout comme la reprise des instruments de recherche. En effet, dix des services ayant répondu à l'enquête ont commencé par des opérations de conversion rétrospective plutôt que par de l'encodage courant. Or la mise en conformité d'inventaires anciens par rapport à la norme américaine DACS (« Décrire les archives : une norme de contenu ») ou à d'autres normes de description archivistique peut être longue et peut dans certains compromettre l'encodage en EAD. La plupart des institutions privilégient l'encodage en interne, par les agents en poste ou par des étudiants encadrés par les agents.

Pour huit institutions, le manque d'infrastructure informatique et de compétences techniques constitue un autre obstacle majeur, mais seulement trois relèvent la complexité d'apprentissage de l'EAD. Il est intéressant de noter que les institutions qui indiquent manquer d'expertise pour l'encodage ne sont pas les mêmes que celles qui déclarent ne pas disposer de compétences techniques. L'encodage et la publication d'instruments de recherche sont deux opérations distinctes qui semblent en effet nécessiter des compétences différentes. La plupart des professionnels interrogés semblent savoir comment baliser des instruments de recherche en EAD mais ils ne savent pas comment publier ce contenu sur un site web. Certains se sont intéressés à des logiciels libres, comme Archon, récemment développé par l'université du Michigan, qui permettent à la fois d'encoder des instruments de recherche et de les restituer sous différents formats comme HTML, XML et PHP (<http://www.archon.org/>).

Le manque de soutien institutionnel est un autre frein à l'utilisation de l'EAD. Une des personnes interrogées déclare ne pas pouvoir implémenter l'EAD, faute de soutien de son institution, malgré l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre, une équipe formée à l'EAD, des compétences techniques et une participation à un consortium. Le soutien de la hiérarchie est important pour faciliter la coopération entre le service chargé du traitement des fonds d'archives et les collections de manuscrits et les services informatiques.

Sonia Yaco termine sa synthèse en donnant quelques pistes pour pallier ces difficultés. Le recours à d'autres institutions patrimoniales, dans le cadre de consortia autour de projets communs, peut être d'une très grande utilité pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre, pour l'installation d'un serveur et d'une manière générale pour tous les aspects de l'implémentation (obtention de crédits, développement de guides de bonnes pratiques, configuration de l'environnement serveur, etc.). La formation des équipes à l'EAD et aux aspects techniques vient après, mais les formations représentent parfois un coût trop élevé pour une petite institution.

Merci de faire parvenir toute information ou tout article pour le prochain numéro à : Claire Sibille –de Grimouard, Direction des Archives de France, Département de l'innovation technologique et de la normalisation